



CENTRE DE FORMATION ROUTIERE

Prise en compte des handicaps :

Dès notre première entrevue, PARLEZ NOUS DE VOUS !

Quelque soit votre handicap, nous pourrons vous accompagner dans votre formation au permis.

- Processus personnalisé d'accompagnement
- Identification de vos besoins
- Identification des moyens nécessaires
- Programmer un parcours de formation personnalisé
- Demander l'avis d'un médecin agréé permis de conduire
- Orientation vers une structure adaptée à votre handicap

Vous avez à tout moment, la possibilité de demander un rendez vous avec notre référent handicap :
Mme Petit Murielle au 02.35.08.12.00 ou cfrpetit.m@gmail.com

La formation théorique pourra se faire en distanciel et (ou) en présentiel, nos locaux étant accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La formation pratique pourra être effectuée sur notre véhicule à boîte de vitesse automatique.
Si un aménagement spécifique du véhicule est nécessaire, nous vous réorienterons vers un établissement spécialisé.

Organismes pouvant vous assister dans vos démarches :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapés)
- AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
- FIPHFP (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)